

Mercredi 4 septembre 2019

DOSSIER DE PRESSE

Rentrée scolaire 2019/2020 à Rouen

Une rentrée scolaire sous le signe de la nouveauté

La rentrée 2019 sera signe de changement avec la mise en œuvre d'une nouvelle organisation sur quatre jours. Cette décision est le résultat d'une vaste concertation, d'une consultation démocratique exemplaire organisée par la Ville, et d'une ambition éducative renouvelée avec un Projet Educatif de Territoire construit pour les trois prochaines années 2019/2022.

Une nouvelle offre alimentaire, dont l'organisation et la mise en place ont été expérimentées durant la dernière période sur 7 groupes scolaires, sera proposée dans toutes les écoles de la Ville dès les premiers jours de rentrée et les mercredis.

« Les changements seront donc pour les enfants la journée du mercredi libéré et le rallongement de la matinée scolaire d'une demi-heure. La pause méridienne, quant à elle, sera toujours de deux heures, permettant notamment, d'organiser deux voire trois services de restauration et de permettre aux enfants de se restaurer dans de bonnes conditions, comme le prévoit notre engagement Mon Restau Responsable. La Ville a par ailleurs fait le choix de continuer à proposer des activités périscolaires de qualité. Nous remercions l'ensemble des agents qui permettent de faire fonctionner les écoles et de mettre en place les politiques d'éducation » indiquent Yvon ROBERT, Maire de Rouen, et Frédéric MARCHAND, Adjoint au Maire en charge des Ecoles et des Centres de loisirs.

SOMMAIRE

- 1. Effectifs**
- 2. Projet Educatif de Territoire 2019-2022 (PEdT)**
- 3. Nouveautés de la rentrée**
- 4. La mise en place du plan mercredi**
- 5. Les travaux dans les écoles**

1. Effectifs

Les effectifs dans les écoles primaires publiques à la rentrée de septembre 2019 sont estimés à :

- 2945 élèves en maternelle (hors enfants nés en 2017) pour 119 classes
- 4674 élèves en élémentaire (hors ULIS et UPE2A) pour 208 classes (dont ... CP créés suite à ... dédoublements en REP et REP+ et ...CE1 suite aux dédoublements de ... classes en REP+

Pour rappel, les effectifs en septembre 2018 étaient de 2940 élèves en maternelle (dont 64 enfants nés en 2016) - et de 4645 élèves en élémentaire incluant les UPE2A et ULIS (56) -, soit au total 7585 élèves.

S'ajoutent :

- 1 classe unité d'enseignement pour enfants autistes à Catherine GRAINDOR
- 5 classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) :
 - o 1 à DEBUSSY élémentaire
 - o 1 à BALZAC,
 - o 1 à LE GOUY,
 - o 1 à POUCHET,
 - o 1 à PEPINIÈRES
- Dispositif UPE2A (Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants) dans les écoles GUY DE MAUPASSANT, JEAN-PHILIPPE RAMEAU, BACHELET, MARIE DUBOCCAGE et CAVELIER DE LA SALLE

Soit un total de 7619 élèves pour 329 classes lors de cette rentrée scolaire.

Ce nombre total de classes tient compte des

- retraits de postes d'enseignants à :
 - o Marguerite Messier maternelle
 - o Guillaume Lion maternelle
 - o Honoré de Balzac maternelle
 - o Claude Debussy élémentaire (ULIS – troubles fonctions motrices)

- attributions de postes d'enseignants à :
 - o Louis PASTEUR maternelle
 - o Pépinières Saint Julien élémentaire (ULIS – troubles fonctions motrices)
 - o Rosa Parks maternelle
 - o Mulletot élémentaire
 - o Pape Carpentier maternelle

- **Dans le cadre de l'allègement des effectifs des classes de CP et CE1 en REP et REP + :**
 - o Honoré de Balzac : 2
 - o Claude DEBUSSY : 1
 - o Clément MAROT : 1
 - o Guy de MAUPASSANT : 1
 - o Les SAPINS : 1

Les estimations d'élèves sont faites sur la base de la montée mécanique des niveaux et des fiches de préinscription délivrées par la Ville. Les nouvelles radiations intervenues en fin d'année scolaire et pendant l'été et d'éventuelles nouvelles inscriptions dans la première quinzaine de septembre ont fait évoluer les chiffres sur certaines écoles, notamment sur les écoles Pape Carpentier, Jean Mulletot suite à la dynamique urbaine du secteur et au mesure de réorientation prise face à la saturation de l'école Rosa Parks (livraisons appartements pendant la période estivale) ainsi que Marcel Cartier bénéficiant également d'une dynamique urbaine

Par ailleurs un comptage de rentrée sera organisé sur certaines écoles avec un effectif sensible afin de déterminer de nouvelles mesures de carte scolaire.

2. Projet Educatif de Territoire 2019-2022 (PEdT)

L'année scolaire 2018-2019 a été consacrée au diagnostic du PEDT 2016/2019 et à l'élaboration du prochain. Cette année 2019-2020 verra la mise en place du nouveau Projet Educatif De Territoire, en cohérence avec le choix d'organisation du temps scolaire.

Sortir du quotidien pour se projeter dans un avenir en mutation, c'est l'ambition de ce projet éducatif, qui s'inscrit dans la continuité des deux premiers PEDT mis en place depuis 2013. Sa vocation est de maintenir des objectifs ambitieux, tout en restant un outil vivant, voué à évoluer au fil des évaluations annuelles.

Son ambition est de placer l'enfant au cœur du projet, tout en répondant aux attentes des familles, qui verront les services évoluer dès la rentrée 2019 : nouvelle organisation sur 4 jours issue de la grande consultation citoyenne, nouvelle offre alimentaire tenant compte des évolutions sociétales, ou encore augmentation des capacités d'accueil des centres de loisirs du mercredi pour répondre au mieux aux besoins des familles.

Les grands enjeux qui ont été fixés pour ce nouveau PEDT sont donc les suivants :

- Une lutte contre les inégalités éducatives sociales et territoriales à davantage prendre en compte dans la répartition des actions et des moyens
- L'adaptation des services et des sites aux évolutions urbaines, sociales, sociétales, numériques et écologiques
- La capacité à mieux travailler de façon transversale et partenariale
- La professionnalisation des agents et leur appropriation du projet municipal pour la qualité du service rendu aux familles
- La mise en place de la nouvelle offre du mercredi par la fédération des acteurs et des moyens
- La structuration d'une communication globale envers les familles
- La capacité à donner du sens à l'action dans un contexte contraint

3. Les nouveautés de la rentrée

Une nouvelle offre alimentaire, expérimentée sur la dernière période dans sept groupes scolaires sera étendue à toutes les écoles dès le mois de septembre. Cette décision a été prise compte tenu de l'évolution de la société et une sensibilité accrue au développement durable qui modifient le comportement alimentaire de bon nombre de familles. Ainsi, certains enfants mangent moins de viande. C'est parfois même l'ensemble de l'assiette qui n'est pas consommée lorsque la viande est présentée mélangée avec les légumes et les féculents.

Ces pratiques engendrent un déséquilibre nutritionnel et un gaspillage alimentaire très important, que la Ville souhaite réduire dans le cadre de son Agenda 21 et de la démarche Mon restau Responsable.

C'est pourquoi, il sera proposé quotidiennement aux enfants qui le souhaitent, un repas dit « sans viande ». Les plats proposés ne comporteront donc pas de viande, mais seront équilibrés du fait de la présence d'œuf, de poisson, de fromage,... Ainsi, la qualité nutritionnelle sera garantie, conformément au Programme National Nutrition Santé. Avec cette offre alimentaire complémentaire, il ne sera plus proposé de repas sans porc. Une foire aux questions est disponible sur Rouen.fr.

Par ailleurs, la loi Agriculture et alimentation du 2 octobre 2018 impose aux collectivités d'intégrer dans ces menus hebdomadaires, un repas végétarien. C'est pourquoi, l'ensemble des enfants pourra donc découvrir une fois par semaine, de nouveaux aliments et nouvelles saveurs.

Il est à noter que ces changements intégreront toujours le maintien des produits Bio et locaux, comme la Ville s'y est engagée depuis plusieurs années maintenant.

Enfin, cette année, afin de faciliter la gestion des présences, pour les trois temps périscolaires (matin, midi et soir) et les commandes de repas, des formules d'abonnement mensuel sont proposées aux familles. Elles sont les suivantes :

- 4 jours par semaine
- 3 jours fixes par semaine
- 2 jours fixes par semaine
- 1 jour fixe par semaine

Il est à noter qu'en cas de fréquentation sans inscription, le tarif présence exceptionnelle sera appliqué.

4. La mise en place du plan mercredi

Durant l'année scolaire 2018/2019, les accueils périscolaires ont accueilli par jour en moyenne :

- **5880 enfants le midi, soit 77 % des élèves** (2202 en maternelle, 3678 en élémentaire)
- **2790 enfants lors du Temps d'Activités Récréatives, soit 37 % des élèves** (1163 en maternelle, 1627 en élémentaire)
- **2350 enfants le soir, soit 31% des élèves** (1020 en maternelle, 1330 en élémentaire)

La Ville a fait un choix fort, celui de maintenir les conditions et la qualité d'accueil des enfants sur leur pause méridienne, pour continuer à développer ce en quoi elle croit : un temps de restauration convivial assorti d'une alimentation responsable et durable pour ses enfants, des ateliers de découverte et des temps de repos pour tous les enfants.

Pour ce faire et afin de renforcer la lisibilité de l'action municipale en faveur des jeunes Rouennais, compte tenu des évolutions d'organisation suite à la mise en place de la semaine de 4 jours, il a été décidé de regrouper, en une seule offre, les activités éducatives et les cycles d'ateliers périscolaires qui seront proposés aux enfants tout au long de l'année sur les temps scolaires et périscolaires. Ces activités seront toujours autour des 5 domaines suivants : culture, sport, citoyenneté, environnement et santé/handicap.

L'accueil périscolaire du mercredi sera de 1000 places, soit une hausse de 188 places nouvelles, et se déroulera dans les structures extrascolaires existantes. Les micro-accueils au sein des écoles n'existeront plus. Les enfants pourront être inscrits à la demi-journée avec repas ou à la journée. L'inscription dans les accueils de loisirs se fera en fonction du secteur de l'école. L'organisation d'une partie des cycles d'ateliers périscolaires et des actions éducatives sur le mercredi, permettra une continuité avec ce qui sera proposé aux enfants sur les temps périscolaires. Enfin, les accueils de loisirs associatifs viendront compléter cette offre. A ce jour, le taux d'inscription pour l'ensemble des centres municipaux est de ...

Enfin, la Ville continuera son accompagnement des agents d'animation vers une professionnalisation, ainsi qu'à la déprécarisation de certains agents intervenant dans les écoles auprès des enfants (animation et technique) en s'engageant sur une revalorisation salariale et en proposant une mensualisation de leurs heures.

5. Les travaux dans les écoles

Sur la période des vacances scolaires d'été 2019, les principaux travaux réalisés sont

Pour les bâtiments :

- Ecole élémentaire Claude Debussy : Remplacement des menuiseries (bât. 1 et 2 – 18 pièces) et mise en peinture des salles correspondantes
- Ecole maternelle Claude Debussy : Remplacement des menuiseries extérieures du couloir et de la classe de Grande Section
 - o 370.000 € pour le groupe scolaire
- Ecole maternelle Jean de la Fontaine : Remplacement des faux plafonds dans 1 classe (réalisé par les ateliers)
- Ecole élémentaire Jean de la Fontaine : Remplacement des faux plafonds dans 2 classes (réalisé par les ateliers)
- Ecole élémentaire Benjamin Franklin : Travaux de toiture et reprise du pignon ouest rue de Constantine : 100.000 €
- Ecole maternelle Louis Pasteur : Remplacement de la toiture et travaux d'isolation : 220.000 €
- Ecole élémentaire Anatole France : Mise en peinture du réfectoire (réalisé par les ateliers)
- Ecole élémentaire Laurent de Bimorel : Rénovation et réorganisation du réfectoire : 60.000 €
- Ecole élémentaire André Pottier : Remplacement des menuiseries extérieures du rez-de-chaussée : 180.000 €
- Ecole élémentaire Guy de Maupassant : Création de locaux pour le réseau RASED dans l'ancien logement de fonction : 145.000 €
- Ecole élémentaire Honoré de Balzac : Travaux d'agrandissement de la salle de restauration des élèves : 10.000 €
- Ecole élémentaire Jean Mullet : Remplacement du revêtement de sol du réfectoire : 12.000 €
- Ecole élémentaire Pépinières Saint Julien : Création d'un bureau pour la psychologue scolaire en lien avec la création d'une ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) : 10.000 €
- Ecole élémentaire Cavellier de la Salle : Mise en peinture du réfectoire : 6.000 €

Mise en peinture de salles de classe et autres locaux dans 14 écoles pour un montant d'environ 42.000 €

Réfection des sols et faux plafonds dans 6 écoles pour un montant d'environ 18.000 €



Pour les cours des écoles :

- Ecole élémentaire Bachelet : Reprise complète de l'enrobé de la cour et des réseaux : **90.000 €**
- Groupe scolaire Graindor/Pouchet : travaux de modification des clôtures rue des Charrettes (Vigipirate) : **36.000 €**
- Ecole maternelle Cavalier de la Salle : Installation d'un jeu multifonction et pose d'un sol souple dessous : **20.000 €**
- Ecole maternelle Marcel Cartier: remplacement du portail et de la clôture rue de Sotteville : **18.000 €**



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53